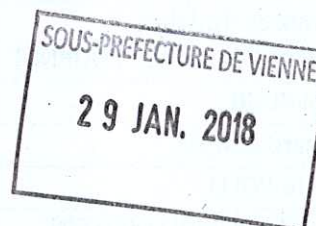


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2018



Date de la convocation : 17 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents :

M. Thierry KOVACS,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Mari Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Jean-François MERLE à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à M. Christophe BOUVIER, Mme Blandine VIDOR à M. Sylvain LAIGNEL.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** - Désignation des représentants de Vienne Condrieu Agglomération pour siéger dans les commissions d'appel d'offres des groupements de commandes

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, des groupements de commandes peuvent être constitués entre les collectivités afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Les groupements de commandes sont nécessairement constitués par une convention constitutive que chaque membre est tenu de signer. Elle précise les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur parmi les membres pour mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

La convention peut prévoir que la commission d'appel d'offres (CAO) compétente soit celle du coordonnateur du groupement ou une CAO « mixte » composée d'un membre des CAO de chacun des membres du groupement. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur.

Il convient donc d'élire le membre de la Commission d'Appel d'Offres de Vienne Condrieu Agglomération habilité à siéger aux Commissions d'Appel d'offres des groupements de commandes à venir ainsi que son suppléant.

Pour rappel la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michèle DESESTRET-FOURNET	Gérard LAMBERT
Alain CLERC	Thierry QUINTARD
Bernard LINAGE	Guy MARTINET
Isidore POLO	Jean-André THOMASSY
Claire EL BOUKILI MALLEIN	Christophe BOUVIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté inter préfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssez,

VU la délibération n°18-67 du 24 janvier 2018 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

VU la candidature de Monsieur Alain CLERC pour siéger en tant que titulaire au sein des CAO des groupements de commandes,

VU la candidature de Monsieur Guy MARTINET pour siéger en tant que suppléant au sein des CAO des groupements de commandes,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du membre de la Commission d'Appel d'offres de Vienne Condrieu Agglomération habilité à siéger à la Commission des groupements de commandes ainsi que son suppléant :

DESIGNE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES :

Monsieur Alain CLERC membre titulaire pour siéger dans les Commissions d'Appel d'Offres des groupements de commandes,

Monsieur Guy MARTINET membre suppléant pour siéger dans les Commissions d'Appel d'Offres des groupements de commandes,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 24 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le

29 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat